

Image not found or type unknown



## Premier vol à l'étalage

Par **Mmtatoo**, le **03/11/2018** à **22:01**

Bonjour,

Aujourd'hui je me suis fait prendre en train de voler, c'était dans un Exxxm, il y en avait pour 254 €. La police n'a pas pu se déplacer mais a été mise au courant. La gérante a fait faire un dépôt de plainte simplifié, a pris mes coordonnées mais ne m'a rien fait signer.

C'est mon premier vol et je ne sais pas les peines encourues.

Je suis vraiment pas fière, mais là juste je stresse, je n'ai pas d'argent et je ne sais pas sur quoi ça va déboucher.

**MERCI** marque de politesse[smile4]

Par **Visiteur**, le **04/11/2018** à **08:11**

BONJOUR,

Ici, nous voyons beaucoup de gens qui se font prendre lors de leur premier vol. Cela prouve que la sécurité est meilleure et on peut se demander pourquoi il y a encore des vols !

Bref, le vol, défini comme la soustraction frauduleuse de la chose appartenant à autrui, est prévu par l'article 311-1 du Code Pénal, et réprimé par l'article 311-3 du même code à 3 ans de prison et 45000 € d'amende

- concernant la "plainte", elle n'ira pas très loin. Il faudrait savoir de quel tribunal de grande instance vous dépendez, et éventuellement des accords avec le parquet, ce qui m'étonnerai fortement, ayant d'autres chats à fouetter que de traiter directement avec les magasin pour de menus larcins.

Dans tous les cas, si plainte réelle il y a, n'étant apparemment pas connu de la justice, un rappel

à la loi et une amende seront un minimum..  
Le magasin est il équipé en camérasx?